

Procès Verbal

Séance 21 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt et un du mois de juin à 15 h 00, le CCAS de cette commune s'est réuni ce jour dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Nadège LECLERC, Katia BOQUET, Danièle GODDYN, Servane CARON, Martine LANGLOIS, Françoise LEMARCHAND, Suzanne COUROUBLE et Messieurs Joël BARRIER, René THIEBAUT et Hervé MARTIN.

Absents / Excusés : Mesdames Véronique ROHR, Cynthia COTELLE, Aurélie LEVÉQUE et Monsieur Francis DELABY.

Pouvoirs: Madame Cynthia COTELLE donne pouvoir à Madame Katia BOQUET
Madame Aurélie LEVÉQUE donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT
et Monsieur Francis DELABY donne pouvoir à Madame Martine LANGLOIS

Secrétaire de Séance : Madame Françoise LEMARCHAND

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 15h00, et demande qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Françoise LEMARCHAND se propose et les membres du CCAS acceptent.

Madame la Présidente informe que lors du dernier conseil municipal il a été procédé à l'élection de 3 nouveaux membres du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Le Centre Communal d'Action Sociale de MARSEILLE EN BEAUVAISIS est désormais composé comme suit :

Présidente : Isabelle DUBUT

Membres représentant le Conseil Municipal: Francis DELABY, Aurélie LEVEQUE, Cynthia COTELLE, Servane CARON, René THIEBAUT, Françoise LEMARCHAND, Martine LANGLOIS.

Membres extérieurs du Conseil Municipal : Katia BOQUET, Suzanne COUROUBLE, Nadège LECLERC, Joël BARRIER, Véronique ROHR, Hervé MARTIN, Danièle GODDYN.

Madame la Présidente énonce l'ordre du jour :

- **Approbation du PV du 12/04/2024**
- **Demande d'aide financière (obsèques)**
- **Désignation de la Rosière ou du Rosier**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 12/04/2024

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 12/04/2024.

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal du 12/04/2024 est approuvé à l'unanimité.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE OBSEQUES

Un jeune habitant de la commune est décédé brutalement le 4 juin 2024. Le service funéraire a été organisé avec un service minimum. Toutefois la famille ayant de faibles ressources a sollicité le CCAS.

Après discussion, les frais d'obsèques seront pris en charge par le CCAS pour un montant de 500 euros € à verser directement aux pompes funèbres et Marbrerie Lionel SAGNIER.

DESIGNATION DE LA ROSIERE OU DU ROSIER

Le Conseil d'Administration du CCAS, décide d'attribuer le legs Maréchal à **Eloïse BOQUET** domiciliée 7 rue de la Gare . 250 €uros lui sera attribué.

En cas de refus, **Marine DELABY** domiciliée 11 rue des Murets Blancs a été retenue.

La Remise du Legs Maréchal est prévue le 14 Juillet 2024.

Si **Eloïse BOQUET** ne se présente pas à la cérémonie, **Marine DELABY** recevra le prix.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Madame Suzanne COUROUBLE fait part de l'expulsion d'un administré. Elle explique la situation difficile dans laquelle il se trouve. Madame la Présidente accepte de le recevoir rapidement afin de l'aider dans ses démarches administratives et notamment pour réunir les pièces afin de déposer rapidement une nouvelle demande de logement.

L'ordre du jour épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 16h00.

Le secrétaire de séance,



Françoise LEMARCHAND

Madame la Présidente,



Isabelle DUBUT